



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 21 du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 14 septembre 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, M. ERCEAU Tony, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme MAURICE Chloé.

Absents ayant donné procuration :

Mme CHENAIS Christèle, ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle, ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

Absents :

M. FRIOUX Patrick

Désigné secrétaire de séance : M. LEROY Jean-Jacques

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	2	18	18	0	0

OBJET :
DEL2026_059 - RESSOURCES HUMAINES
Création d'emploi non permanent : adjoint technique polyvalent

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, afin d'exercer les fonctions d'adjoint Technique Polyvalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **De créer** 1 emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23 du code général de la fonction publique - accroissement temporaire d'activité,
 - Durée du contrat : 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2026.
 - Temps de travail : 35 heures hebdomadaires.
 - Nature des fonctions : missions d'adjoint technique polyvalent au sein des services techniques.
 - Catégorie hiérarchique : C.
 - Niveau de rémunération : Indice brut 367- Indice majoré 366, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.
- **D'autoriser** M. le Maire à recruter l'agent contractuel et à signer le contrat de recrutement correspondant,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 22 septembre 2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Jacques LEROY

